

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination de deux juges suppléants
à la Cour de Justice Benelux

M (2005) 2

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 11 février 2004 de la démission de Monsieur Cl. PARMENTIER de ses fonctions de juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du Ministre belge de la Justice,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur E. WAÛTERS et Monsieur Ph. ECHEMENT, conseillers à la Cour de Cassation de Belgique, sont nommés juges suppléants à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à La Haye, le 12 février 2005.

Le Président du Comité de Ministres,

B.R. BOT

-